



*Communiqué de presse*

## **Résultat des votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2010**

**Paris, le 9 avril 2010**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 9 avril 2010 à 9 heures, au siège de la Société, 4 rue Tesson, 75010 PARIS, les actionnaires de la société ont voté les résolutions suivantes :

1. Suppression de l'article 14 des Statuts de la Société ;
2. Constatation de la mise en conformité de l'article 26.2 des Statuts de la Société avec l'article R.225-85 du Code de Commerce ;
3. Adoption des nouveaux Statuts suite à la suppression de l'article 14 et à la mise en conformité de l'article 26.2 avec l'article R.225-85 du Code de Commerce et conformément aux modifications statutaires adoptées lors de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2010 ;
4. Modification de la date d'expiration de la condition suspensive d'obtention d'un avis de recevabilité des actions de la Société aux négociations d'Alternext de NYSE Euronext Paris SA émis par Euronext Paris SA, pour la porter du 3 mai 2010 au 30 juin 2010 ;
5. Constatation de la renonciation partielle à l'usage de la délégation de compétence de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2010 pour émettre des valeurs mobilières ;
6. Pouvoirs pour les formalités.

Par ailleurs, lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire, il a été proposé par l'ensemble des actionnaires présents de désigner Monsieur Bruno Weymuller, ancien Directeur de la Stratégie et de l'Evaluation des Risques et ancien membre du Comité Exécutif de Total, comme nouvel administrateur de la Société, sous réserve d'une régularisation formelle à l'occasion de la tenue d'une future Assemblée Générale dument convoquée par le Conseil d'Administration.

## **A propos de Deinove**

Deinove est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés technologiques innovants, pour la production de biocarburants et autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique, utilisant des bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles, les déinocoques. Deinove entend valoriser ses bactéries, technologies et procédés propriétaires par l'octroi de licences à des partenaires industriels exploitants.

La société Deinove qui compte aujourd'hui 15 personnes et gère des programmes communs avec le CNRS, l'université Paris V, l'INSA de Toulouse, a été fondée fin 2006 à l'initiative conjointe du docteur Philippe Pouletty, directeur général du fond Truffle Capital (Paris) et du professeur Miroslav Radman (Grand Prix Inserm 2003, membre de l'Académie des Sciences, Université Paris-Descartes). Miroslav Radman a élucidé les bases génétiques des extraordinaires propriétés naturelles – biodiversité et robustesse - des déinocoques, sur lesquelles repose la stratégie d'innovation de Deinove. Son siège est à Paris et la société dispose d'un laboratoire à Montpellier (technoparc Cap Alpha).

**Pour de plus amples renseignements, visitez le site Deinove à [www.deinove.com](http://www.deinove.com).**

## **Contacts**

### **DEINOVE**

Directeur général

Jacques Biton

*Tél : 01 42 03 27 90*

[jacques.biton@deinove.com](mailto:jacques.biton@deinove.com)

### **ALIZE RP**

Relations presse

Caroline Carmagnol

*Tél : 01 42 68 86 43 / 06 64 18 99 59*

[caroline@alizerp.com](mailto:caroline@alizerp.com)